

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 11A003DSI approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2011, de l'URA2210 intitulée « Maladies neurodégénératives : mécanismes, thérapeutiques et imagerie », dont le directeur est Monsieur Emmanuel BROUILLET ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à Monsieur Gilles BONVENTO, directeur de recherche, chef d'équipe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles BONVENTO, délégation est donnée à Monsieur Philippe HANTRAYE, directeur de recherche, chef d'équipe / chef de service, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} juin 2012

Monsieur Emmanuel BROUILLET
Directeur de l'unité n° URA2210

Monsieur Gilles BONVENTO

Monsieur Philippe HANTRAYE